POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ETAT,

Sur l'impossibilité de la Banqueroute Nationale, & sur les moyens de ramener le Crédit & la Paix.

Pauca sunt quæ dicuntur, sed si illa animus benè exceperit, convalescent & exsurgent.

SENEQUE, Epist. 38.

LONDRES.

1787.



POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

SUR l'impoſſibilité de la Banqueroute Nationale.

Londres, Août 1787.

LES IMPOTS OU LA BANQUEROUTE! — Ce terrible dilemme vous a juſtement effrayé, mon cher ami, lorſque vous l'avez vu conſigné dans un écrit, qui vous a ſemblé paroître ſous les auſpices du Miniſtère (1). Raſſurez-vous cependant; quoiqu'il n'y ait pas de probabilité que les deux impôts nouveaux obtiennent le conſentement de la Nation ni des Parlemens, au moins avant la convocation

(1) Voyez les Obſervations ſur l'Arrêté du Parlement de Paris, du 13 Août.

des Etats-Généraux, il eſt invraiſemblable, il me paroît même impoſſible que, pour y ſuppléer, on ait recours à la banqueroute.

Sans doute il eſt des hommes aſſez ignorans des vraies reſſources de l'Etat, pour ne pas voir d'autre remède dans la criſe qui nous tourmente, & aſſez pervers pour le conſeiller. J'ai même entendu quelques-uns de ces Politiques inconſéquens, qui ſoutenoient que par la banqueroute le Souverain faiſoit tout-à-la fois le bien de ſon Peuple & le ſien. Celui de ſon Peuple, en le déchargeant d'un énorme fardeau : le ſien, en appliquant à ſon uſage la portion des fonds qui reſteroient libres. Ils ſoutenoient que le Roi gagneroit par cette opération, l'amour & les bénédictions de ſon Peuple ; bénédictions qui compenſeroient les murmures des rentiers nationaux & étrangers. Ils ſoutenoient encore que, délivrée de ſon fardeau, & poſſédant toujours dans ſon ſol des reſſources ſi variées, la Nation en acquéreroit un crédit plus ſolide & plus étendu.

Syſtême inſenſé, auſſi affreux par la perverſité qui l'inſpire, qu'il ſeroit funeſte dans ſes conſéquences !

Parcourez en effet, avec moi, la chaîne de maux qu'il entraîneroit à ſa ſuite, & vous en ſerez convaincu.

Il aviliroit à jamais, non-feulement le Souverain, les Miniftres, mais la Nation même, aux yeux de l'Univers entier ; — aux yeux de ces Anglais, qui, profondément épuifés par une guerre de fept ans, foutenant une dette nationale plus forte que la nôtre, répartie fur une population deux fois moins nombreufe, ont trouvé cependant le fecret, avec un fol moins fertile & des reffources moins variées, d'acquitter annuellement une partie de leurs dettes ; — aux yeux de tous ces peuples avec lefquels nous nous empreffons de contracter des traités de commerce; — aux yeux de ces Américains, dont nous ambitionnons d'être les alliés, après en avoir été les défenfeurs ; & qui, fortant à peine des miferes d'une guerre civile, fe tourmentent pour payer leurs oppreffeurs, &, quoique dans une fituation moins heureufe que la nôtre, nous donnent l'exemple de la bonne-foi publique.

Et comment pourrions-nous prétendre infpirer déformais la moindre confiance dans nos traités de paix, de commerce, de protection, lorfqu'on nous verroit au millieu des lumieres & des richeffes, qui nous environnent, manquer fans pudeur à nos engagemens les plus facrés ? Quelle idée donne-

rions-nous, de notre poſition, de notre capacité, de nos forces, des moyens de les ſoutenir, à ces puiſſances qui veulent arracher à la Hollande ſa liberté, & dont l'effroi qu'inſpire la protection Françaiſe arrête ſeul tous les efforts ?

Et ſur qui retomberoit le mal affreux que cauſeroit la banqueroute ? Sur des amis, des alliés ou des freres, Sur ces Hollandais dont nous devons, dans leur poſition malheureuſe, plutôt doubler les reſſources que les tarir ; qui ne ſont aujourd'hui perſécutés par le Stadhouder que pour avoir embraſſé nos intérêts dans la derniere guerre ; qui, dans nos tems de criſe, nous ont ouvert leurs tréſors ; qui, trompés lors de l'ancienne banqueroute de 1720, ont héſité long-tems à nous redonner leur confiance ; qui, trahis de nouveau, nous l'ôteroient à jamais !

Sur ces Suiſſes qui, depuis des ſiecles, conſervant leur attachement pour nous, verſent avec joie leur ſang dans toutes nos querelles !

Sur ces Genevois, auxquels il ſuffit bien d'avoir enlevé leur conſtitution, ſans leur enlever encore leurs rentes, le fruit de leurs économies & de leur confiance dans notre bonne foi !

Sur ces Flamands, ces Brabançons, que la ſaine politique commande plutôt de chercher à attirer chez nous, par une bonne-foi à toute épreuve, dans un moment où les troubles de leur Gouvernement leur font deſirer un aſyle étranger!

Enfin, ſur des Français! Et obſervez bien que ce ſont eux qui font le plus grand nombre des créanciers de l'Etat, & ſuivez tous les anneaux de cette chaîne que la banqueroute va, comme la foudre, pulvériſer en la frappant.

Ces rentiers ſont répandus dans toutes les claſſes de citoyens; l'extrême ſubdiviſion des fonds publics, la facilité de les négocier, les font ſans ceſſe circuler du porte-feuille des riches, dans la boutique de l'artiſan, & dans les mains mêmes des domeſtiques, qui tous en les achetant ſe préparent une retraite pour leurs vieux jours. — Voilà donc une claſſe nombreuſe d'individus réduits à la miſère, & par conſéquent à la néceſſité de voler. — Et des gibets s'élèveront pour les punir, à la voix de ceux même qui les ont forcés au crime!

Le même malheur ne ſuivra pas les riches; mais, privés d'une portion de leur propriété,

ils réduiront leurs dépenſes, leur conſommation. Que de métiers, que d'arts tout-à-coup condamnés à l'inaction ! Que de bras devenus inutiles, avant qu'on ait trouvé des moyens de les occuper ! Nouvelle ſource de miſère, nouvelle troupe nombreuſe de mendians, de voleurs, de filles publiques, & par conſéquent aggravation de la corruption & de l'infortune nationale.

Le mal ira plus loin ; il frappera la terre ; il frappera la culture même. Car tel eſt l'effet inſenſiblement opéré par le ſyſtême des rentes, que leur produit ſe verſe maintenant & en partie par des canaux indirects ſur l'Agriculture. — Supprimez les rentes, ce verſement n'eſt plus, & la culture languira longtems avant que l'on ait pu remplacer les avances que les rentiers faiſoient à la terre. Ce coup porté à la culture, ſera encore aggravé par une autre cauſe. Les effets publics rempliſſant la fonction de numéraire, ils en faiſoient refluer au moins vers la campagne quelques portions ; leur ſuppreſſion le reſſerrera de plus en plus dans les Villes où il eſt ſans ceſſe appellé.

Et ce *papier numéraire* n'exiſtant plus, que devient le ſurhauſſement des denrées occa-

ſionné par ſon affluence ? Les denrées reſteront chères, lorſque leurs ſignes deviendront moins communs, moins circulans. Et comment l'artiſan pourra-t-il y atteindre, lorſque par la rareté de ces ſignes tout languira autour de lui ; lorſqu'à l'ordinaire il s'écoulera un long-tems, avant que l'équilibre ſoit parfaitement rétabli entre les denrées & les ſignes, entre les ſignes & les ſalaires du travail. On a dit qu'une ſomme énorme de numéraire, jettée tout-à-coup dans le public, cauſeroit un bouleverſement ſingulier ; que ſeroit-ce d'un anéantiſſement ſubit de ce numéraire, occaſionné par une banqueroute génerale ? Il feroit un mal d'autant plus affreux, qu'il porteroit immédiatement ſur la claſſe des Journanaliers & des Artiſans, c'eſt-à-dire, la claſſe la plus nombreuſe de la ſociété (1).

(1) Ce n'eſt pas qu'on veuille ſoutenir que ce ne fût un bonheur pour l'Etat, de voir diſparoître tous ces effets publics, qui nous inondent & nous corrompent ; mais cette diſparition, pour être utile, doit ſe faire inſenſiblement dans un tems de calme, & par la ſeule voie du rembourſement. Un coup ſubit porté à tous ces effets, entraîneroit une foule de calamités particulières, qu'il eſt impoſſible de prévoir, & dont il eſt également impoſſible de calculer les dangers & l'étendue.

Voyez encore quelle impreſſion fera ſur le moral de la Nation cette funeſte banqueroute! Cet exemple en bannira la bonne-foi; car, pourquoi en conſerveroit-on, lorſque le Trône même inſtruiroit à la violer?

Les banqueroutes privées ſe multiplieroient? & comment la loi pourroit-elle les punir; la loi qui n'a pas puni, qui a autoriſé la banqueroute générale? Dès-lors plus de bonne-foi privée, plus de crédit, & par conſéquent plus de commerce, plus d'induſtrie, & plus de culture... On verroit ſe renouveller en France ce qui ſe paſſe dans l'Inde: le Capitaliſte enfouiroit ſon or dans la terre, & les champs ſeroient incultes.

Frappé de tant de calamités qu'entraîneroit la banqueroute nationale, quel Français ne frémiroit pas à la ſeule idée d'un pareil remède? Quel Français n'en demandera pas l'éternelle proſcription, ſur-tout quand il verra la poſſibilité, la très-grande poſſibilité de payer les dettes, & de couvrir le déficit ſans y avoir recours; poſſibilité dont les adminiſtrations provinciales ne permettent plus de douter; poſſibilité qui ſe réaliſera facilement dans des mains habiles, actives & non corrompues; poſſibilité qu'on ne peut nier ſans prouver ſon ignorance des reſſources de la France, & ſans démentir

les paroles tant de fois données par le Souverain & ses Ministres.

Eh! comment prêter à un Prince, qui, depuis son avénement au Trône, jusqu'à ces momens critiques, n'a cessé de protester de sa fidélité à remplir tous ses engagemens; qui a montré une véritable anxiété pour les embarras où l'Etat est plongé, comment lui prêter assez de foiblesse, pour se laisser séduire par de misérables sophismes, pour violer par un vol manifeste la propriété de ses Sujets, pour sacrifier d'un seul mot son honneur, en détruisant le crédit national? Comment prêter à un Ministre, que la voix publique n'a appellé au rang éminent où son maître vient de l'élever, que pour réparer les déprédations scandaleuses de son prédécesseur, & rassurer les créanciers de l'Etat effrayés, comment lui prêter le dessein de renoncer aux principes de fidélité, dont il a lui-même été le défenseur, qu'il a garanti dans les divers actes émanés sous son ministère?

Dans quel tems encore conseilleroit-on une faillite aussi désastreuse? Dans un moment où la translation des Parlemens effraie tous les Citoyens, où l'effervescence tend toujours plus fortement à se développer, où les Etats

qui nous environnent, font eux-mêmes agités par des troubles, où des troupes étrangères sont à nos portes? Quel Ministre, considérant tous ces dangers, seroit assez téméraire, assez fou, assez ennemi de lui-même, pour risquer de se charger & du ressentiment de son maître, & de l'exécration publique, pour exposer ses jours à la vengeance d'un Peuple justement irrité.

Croyez-vous d'ailleurs qu'un Ministre seroit assez puissant pour consommer une pareille iniquité? Croyez-vous que la bonne-foi trompée ne sauroit pas trouver un moyen légal pour l'arrêter? Croyez-vous que les rentiers, s'assemblant à cette nouvelle effrayante, formant une union respectable, ne pourroient pas, comme dans les troubles de 1648, invoquer l'appui des Parlemens, réclamer d'eux l'exécution de leurs engagemens? Croyez-vous que les Cours de Justice, créées pour défendre le foible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur, ne pourroient pas rendre un Arrêt pour autoriser les rentiers à saisir les fonds qui sont affectés & hypothéqués à leurs contrats? Croyez-vous que, poursuivis en vertu de cet Arrêt, les Receveurs & les Fermiers des deniers royaux, s'exposeroient à un refus dangereux? Croyez-

vous que, pour foutenir leur refus, le cœur du Roi voulût fe prêter à armer des Français contre des Français, qui réclameroient leur fubfiftance un titre authentique à la main ? Un Cardinal, dont l'ambition, commune à fa famille, a coûté bien du fang à la France, fit planter autrefois des gibets près du féjour de la Cour, pour en éloigner les importuns, les folliciteurs de penfions. Mais ici, les rentiers demanderoient leur pain, & du pain payé d'avance ; & les gibets ou les bayonnettes ne feroient que des cruautés ajoutées à une injuftice. Enfin, croyez-vous que fi, d'un côté, rendant publiquement juftice aux rentiers, le Parlement, d'un autre côté, éclairoit la religion du Monarque, croyez-vous qu'il ne parviendroit pas à faire anéantir un fyftême auffi deshonorant, auffi deftructif, & à faire punir le Miniftre qui l'auroit confeillé ?

Non, mon ami, tant que le Prince qui nous gouverne confervera cette bonne-foi publique dont il a donné des marques fi réitérées, tant qu'il appellera des Miniftres qui auront donné des preuves de leur capacité dans les finances, qui joindront à leurs lumières une réputation de défintéreffement, de délicateffe, de patriotifme ; tant qu'il exiftera dans les Parlemens de ces ames ardentes, énergiques, prêtes à

ſacrifier *leur fortune & leur exiſtence* (1) pour le bien de l'Etat & la sûreté des particuliers ; tant que la Nation conſervera quelques étincelles de cet amour de la liberté, de l'honneur national qui le caractériſe, je ne croirai point qu'aucun Miniſtre puiſſe concevoir le projet de s'égorger lui-même, en deshonorant le Roi & la Nation.

Eh ! le Peuple lui-même dont on voudroit ſurprendre le ſuffrage par ſon intérêt, le Peuple ne pourroit-il pas dire au Miniſtre, qui voudroit excuſer la banqueroute à ſes yeux, en la préſentant comme un bienfait, dont l'avantage le plus immédiat retombe ſur lui, ne pourroit-il pas lui dire : Retirez votre bienfait, la mauvaiſe foi qui le ſouille nous le rend odieux, & l'expérience ne nous a que trop appris qu'il nous ſeroit funeſte un jour. Ne pouvez-vous donc gouverner les hommes qu'en les pillant tour-à-tour, qu'en ſacrifiant tantôt le Peuple aux Rentiers, & tantôt les Rentiers au Peuple ? Cent fois vous & vos prédéceſſeurs nous avez promis que l'impôt, que l'emprunt que vous demandiez, ſeroit le dernier de tous ; & cent fois vous avez violé votre promeſſe. Au-

---

(1) Mots remarquables énoncés dans l'Arrêté du Parlement de Paris, ſéant à Troyes, du 27 Août.

jourd'hui, parce que la misère & la résistance générale rendent l'impôt difficile & peut-être impossible, parce que l'extinction du crédit ne permet pas l'emprunt, vous n'imaginez pas d'autre expédient, pour avoir de l'argent, que de dépouiller ceux qui vous en ont prêté de bonne-foi. Mais si vous ne respectez pas leur propriété, respecterez-vous plus la nôtre un jour ?

Mais quel bien résultera de ce vol pour nous ? En paierons-nous moins d'impôts ? En emprunterez-vous moins ? Ayant plus de facilités pour emprunter, ne serez-vous pas tenté de former de nouveaux engagemens ? Pour les assurer, ne serez-vous pas forcé de créer des impôts ? Ce sera donc toujours le même cercle, un cercle éternel d'impôts, d'emprunts, de banqueroutes & de misères pour nous..... Non, jamais la banqueroute n'a amélioré le sort du Peuple. Celle de 1720 n'a pas empêché celle de 1770, &, malgré ces deux banqueroutes si voisines l'une de l'autre, le Peuple n'en a pas été moins malheureux dans cet intervalle ; l'Etat n'en est pas moins aujourd'hui chargé d'une dette immense, d'un déficit effrayant. —Encore une fois, ce prétendu bienfait de la banqueroute, n'est qu'une facilité pour de nouvelles dissipa-

tions, qu'un augure de nouvelles calamités pour le Peuple.

Que pourroit oppofer le Miniftre à ce langage, qui fera celui de tout Français éclairé ? Oferoit-il, lorfque fon intention de bienfaifance apparente feroit démafquée, hafarder une opération qui feroit en horreur, même à ceux dont en apparence elle favoriferoit l'intérêt.

Eh! pourquoi, me direz vous, n'oferoit il pas imiter, finon la banqueroute défaftreufe de 1720, au moins les réductions & les fufpenfions imaginées par l'Abbé Terray ?

Il s'en garderoit bien, n'en doutez pas ; ces tems font bien changés, quoique peu loin de nous. En voulez-vous une preuve frappante ? L'infernal Terray, qui plaifantoit fes Concitoyens en les égorgeant, qui portoit la franchife de la vertu dans des actes de fcélérateffe, ce Terray, qui, s'il reparoiffoit aujourd'hui, n'oferoit pas faire revivre fon abominable fyftême; ce Terray refta, mourut tranquillement en France; & celui de fes fucceffeurs qui a le plus de reffemblance avec lui, fe cache en Angleterre. Il fuit, il craint fon Prince, le Parlement & la Nation. C'eft que le Prince n'eft point le complice de fes Miniftres; c'eft que le

le Parlement n'eſt plus foible ; c'eſt que la Nation a parlé. Elle a parlé, non pas en faiſant des chanſons & des calembours, la ſeule arme qu'on employoit autrefois contre les vexations miniſterielles; mais en réclamant hautement ſes droits, en demandant juſtice du brigand qui, pendant quatre ans, l'a dépouillée, avec des phraſes bien ſonores.

On ne fait plus maintenant, dans les criſes politiques, des épigrammes ou des chanſons; on parle, on raiſonne (1), & l'eſprit public ſe manifeſte preſque partout.

---

(1) Obſervez encore un autre fait qui caractériſe ces derniers troubles ; c'eſt que les femmes n'y jouent aucun rôle ; & sûrement, à meſure qu'elles s'éclaireront, elles n'en joueront plus de ſemblable à celui qui les diſtingua dans les orages de la ligue & de la fronde. Elles ſentiront qu'appellées par la nature à des devoirs domeſtiques très-nombreux, elles doivent paroître en public étrangères à ces ſcènes de tumulte & d'intrigue, qui, dans leur développement, exigent des conceptions fortes, une méditation conſtante, de la hardieſſe dans l'exécution, toutes facultés incompatibles avec les ſentimens & les devoirs de femme & de mère. Au milieu des troubles, les femmes ne doivent être que les conſolatrices ſecrètes de leurs maris. Lorſqu'elles ſortent de ce cercle, lorſqu'elles prétendent à jouer un rôle, elles ſe mettent en communication avec des hommes corrompus, & bientôt elles deviennent des *Fulvie* ou des *Chevreuſe*. Encore une fois, la retraite do-

La révolution opérée dans ces dernières années en Amérique, pour ne citer que cette ſeule cauſe du changement, a ſingulièrement éclairé les Peuples ſur leurs droits. Ils ne ſe regardent plus comme des troupeaux deſtinés à être impunément tondus & égorgés au gré, non pas de leurs maîtres (car ces maîtres inamovibles ont intérêt à la proſpérité conſtante du troupeau) ; mais pas même au gré de leurs Miniſtres qui, changeant rapidement, volent pour s'enrichir avec promptitude.

Ces maîtres eux-mêmes ſe ſont éclairés depuis cette époque. Ils ont appris que le deſpotiſme avide condamnoit tôt ou tard ſes eſclaves, & par conſéquent les deſpotes eux-mêmes, à l'indigence. Ils ont appris que laiſſer à l'homme tous ſes développemens libres, c'étoit créer le génie, les talens, la richeſſe, que par conſéquent la liberté étoit la vraie ſource de leurs tréſors. Ils ont appris enfin, & c'eſt un haut degré de perfection, à diſtinguer la cauſe de la royauté de celle de leurs Miniſtres, & ils ne ſont plus ſi diſpoſés à épouſer toutes leurs querelles & à ſacrifier à leurs ſyſtêmes l'intérêt du Peuple & leur propre conſidération.

---

meſtique des femmes dans ces tems, eſt une preuve de leurs lumières & de leurs vertus, & par conſéquent, un garant du ſuccès de la choſe publique.

Or, à préſent que ces idées ſont répandues ſur les Trônes, dans les cabinets, dans toutes les têtes, à préſent que l'opinion publique prépare ſouvent l'élévation & la chûte des gens en place, quel Miniſtre, oſant la braver, iroit, par une banqueroute générale, ruiner & déshonorer tout-à-la-fois le Prince, le Peuple & ſoi-même ?

Encore une fois, mon cher ami, de ſemblables bouleverſemens ne ſont plus à craindre. Le torrent politique qui entraîne tous les Etats dans ſon cours, eſt tel, que tous les Gouvernemens doivent s'épurer, que tous les Peuples doivent devenir plus libres, que la mauvaiſe foi politique, & les moyens cruels du deſpotiſme doivent devenir plus rares. Voilà le caractère du ſiècle qui s'avance; & les Miniſtres que la fortune élève, gouvernés comme les autres par la force de ce caractère univerſel, lui ſubordonnent leurs idées, y plient leur conduite. Richelieu lui-même, l'inflexible Richelieu, ſeroit aujourd'ui forcé de ſe compoſer à cet ordre de choſes publiques; tant l'opinion publique a acquis d'influence ſur les cabinets.

Je vous ai prouvé qu'il étoit abſurde de craindre une banqueroute générale; qu'aucun Miniſtre n'oſeroit l'haſarder. Mais cette vérité ne vous raſſure qu'à moitié. S'il exiſte un dé-

ficit immenſe ; ſi les Parlemens refuſent l'impôt qui pourroit le couvrir, comment payer les créanciers de l'Etat, comment aſſurer la ſolidité de la dette entiere ?

A ces queſtions ma réponſe ſera bien ſimple.

Avec les reſſources que la Nation a dans ſon ſol, elle aſſurera la ſolidité de la dette. Avec ſon crédit, elle peut trouver des moyens temporaires pour couvrir le déficit, juſqu'à ce qu'on applique à ſon paiement des fonds particuliers.

Les reſſources exiſtent, perſonne n'en doute ; mais les Parlemens refuſent de les ouvrir, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté & fixé légalement par les Etats-Généraux.

Le crédit pourroit exiſter auſſi; mais il eſt allarmé, ébranlé, preſqu'anéanti par un ſyſtême continuel de déprédations impunies, par l'inſtabilité des Miniſtres, par les variations éternelles des projets qui ſe ſuccèdent & ſe détruiſent, par la conſtance des impôts qu'on ne ceſſe d'accumuler ſans aucun fruit.

Les Parlemens, les individus ſe diſent : le déficit exiſte, peut-être ; il faut des impôts, peut-être. Mais ſeroit-il prudent de les accorder, juſqu'à ce que l'étendue de ce déficit ſoit conſtaté, juſqu'à ce que le déſordre de l'adminiſtration qui lui a donné naiſſance ſoit ſi bien enchaîné, ſi bien prévenu, que déſormais

il ne reparoiſſe plus. Or, les ſeuls Etats-Généraux peuvent conſtater le déficit, peuvent le fixer, peuvent octroyer la quotité de l'impôt qui le couvrira, peuvent enfin établir un ſyſtême d'adminiſtration qui prévienne à jamais le retour des déprédations.

Ce langage eſt certainement celui du bon ſens; & c'eſt par une ſuite de ce même raiſonnement que le crédit ſe reſſerre, que les fonds baiſſent (1), que l'or s'enfouit, & que, par l'effet de cette défiance univerſelle, les embarras du Gouvernement augmentent, au lieu de décroître.

Que le Gouvernement ſache inſpirer de la confiance au Peuple, & ce crédit renaît auſſitôt, & ſes embarras momentanés diſparoiſſent, & il a le tems de ſe livrer au grand projet de la réforme de l'adminiſtration.

Mais comment a-t-on préſumé inſpirer cette confiance, en ſuivant la conduite qui caractériſe ces derniers tems? Il eſt vrai que les adminiſtrations provinciales, tant de fois deman-

(1) Il faut mettre le Public en garde contre les hauſſes momentanées; elles ne ſont que le fruit de manœuvres clandeſtines. Mais la baiſſe eſt conſtante, & cette circonſtance n'eſt qu'une ſuite naturelle de l'état des choſes. Il y auroit un bon ouvrage à faire ſur les erreurs où le Public tombe tous les jours par rapport au cours des effets.

dées, ſi vivement deſirées, ont été preſque par-tout établies. Mais les a-t-on organiſées de manière à perſuader à la Nation, qu'on vouloit en faire un établiſſement populaire ? Ne ſont-elles pas encore trop ſubordonnées à l'influence peſtilentielle de ces Intendans, qui en ſont les vrais ennemis, & qui, transformés en eſpions, & dénonciateurs de la liberté publique, doivent arrêter ſes progrès (1)?

Ces établiſſemens devoient ramener le crédit; ils n'avoient été ſi précipitamment formés, que pour le ramener promptement, parce que le beſoin en étoit urgent; & cependant le crédit eſt toujours reſté chancelant, variable. La cauſe en eſt ſimple; on a détruit l'enthouſiaſme que devoit inſpirer l'Edit des Adminiſtrations provinciales, en voulant faire enregiſtrer en même-tems deux impôts imaginés par un Miniſtre dont le nom eſt en horreur à la France, dont la main empoiſonnée auroit corrompu les meilleurs projets; & l'on en a même

(1) On a laiſſé, preſque par-tout, aux Intendans le ſoin de choiſir les membres, & ils ont pris ſouvent des perſonnes qui leur étoient dévouées, comme leurs Subdélégués. —Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici, que l'Empereur, qui avoit adopté ce régime des Intendans pour les Pays-Bas, y renonce.

aggravé le poids par des rafinemens & une extenſion, qui avoient échappés à la ſubtilité de ce dévaſtateur financier.

Les Parlemens ont cru voir dans ces impôts, un moyen infaillible de perpétuer le même déſordre contre lequel la Nation s'élevoit; ils ont cru que ces impôts en eux-mêmes étoient mal combinés, qu'ils feroient extrêmement déſaſtreux; ils ont cru enfin qu'ils n'avoient pas le droit de les conſentir pour la Nation, & ils ont refuſé de les enregiſtrer, en les renvoyant aux Etats-Généraux dont ils ont demandé la convocation.

Un ſyſtême auſſi populaire, je dirai plus, auſſi monarchique, ne pouvoit que plaire à la Nation. Auſſi les Arrêtés du Parlement ont été par-tout reçus avec tranſport. Le Miniſtère a voulu l'intimider; la réſiſtance a doublé, l'effervеſcence s'eſt développée par-tout. Dès-lors il s'eſt formé deux partis, celui du Parlement, ſoutenu par la Nation; celui du Miniſtère, qui plioit l'autorité à ſes deſſeins.

Dans une Nation éclairée, qui connoît tous ſes droits, quoiqu'elle ne les poſsède pas tous, c'eſt toujours une faute dans un Miniſtere de compromettre l'autorité, quelque forte qu'elle ſoit, avec les corps intermédiaires, chargés par l'autorité même de ſoutenir l'intérêt du

Peuple. Car, ou l'autorité ſort de ce combat, ou elle ſuccombe. Dans le premier cas, on obéit, mais on déteſte ; dans le ſecond, ce n'eſt pas de la haine, c'eſt du mépris ; & dans tous les deux, l'autorité perd de la conſidération avec laquelle elle gouverne les hommes, bien plus qu'avec des bayonnettes ; conſidération dont le Gouvernement de France s'eſt montré plus jaloux que tout autre (1).

Je ne vous remettrai point ſous les yeux, mon ami, tous les combats que le Miniſtere actuel a ſoutenus contre les Parlemens, qui, ſans s'être concertés, ſe réuniſſent pour défendre la même cauſe. Je ne veux pas prévoir ceux qu'il ſera obligé de livrer encore, ni prédire quel en ſera le ſuccès.

Mais au milieu de ces débats, une double vérité me frappe. Il n'y a, il ne peut y avoir, tant qu'ils ſubſiſteront, de crédit ; & ce n'eſt cependant qu'avec le crédit que le Miniſtère peut trouver les reſſources proviſoires & momentanées qui lui ſont néceſſaires pour cou-

---

(1) Le Cardinal de Retz diſoit : On doit compter pour beaucoup les Parlemens, toutes les fois qu'ils ſe comptent eux-mêmes pour tout. — Il diſoit encore : Nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité royale, que les Officiers du Parlement. Tome premier, pag. 173 & 174.

vrir le déficit. Au milieu de ces débats, il eſt impoſſible d'aſſurer la ſolidité de la dette, qui ne repoſe pas ſur des fonds particuliers. Au milieu de ces débats, tout examen de déficit eſt impoſſible, tout impôt eſt illégal, ne ſeroit perçu qu'avec difficulté, rendroit peu ; toute reſſource eſt, en un mot, fermée.

Veut-on ſortir de cette criſe inquiétante? veut-on rappeler ce crédit ſi néceſſaire? Il n'eſt qu'un ſeul moyen. Mettez fin au ſchiſme qui diviſe le Gouvernement de la Nation, qui diviſe les Parlemens du Miniſtère.

Que demandent les Parlemens?

1.° La fixation authentique du déficit.

2.° La ſuſpenſion des deux impôts, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté, & les impôts conſentis par les Etats-Généraux.

3.° Un ſyſtême régulier d'adminiſtration des finances qui prévienne à jamais les déſordres paſſés.

4.° L'Aſſemblée prochaine des Etats-Généraux.

9.° L'abolition des Lettres de cachet.

Or, dans toutes ces demandes y a-t-il rien d'inconſtitutionnel, rien d'illégal, rien de déraiſonnable? N'eſt-ce pas l'amour de l'ordre, de la tranquillité, du bien de l'Etat, du bien même du Roi, qui les a dictées? Comment

donc un Miniſtre, qui a dans d'autres tems annoncé ſon patriotiſme, des vues philoſophiques & l'amour de la liberté, perſiſte-t-il à les rejetter !

Fixer le déficit ; c'eſt le vœu du Roi, de la Nation, des Parlemens ; c'eſt le premier pas que le bon ſens indique. Avant de faire des fonds pour payer, il faut ſavoir ce qu'on doit.

Or, ce déficit n'eſt pas encore fixé, grâce aux tergiverſations, aux enlacemens inſidieux, aux ambroglios du vieux ſyſtême de la comptabilité.

Hé, qui peut mieux fixer le déficit, en vérifier toutes les parties, que celui qui doit le payer, qu'on force à le payer, que le Peuple enfin, par ſes repréſentans aux Etats-Généraux ?

Qui peut mieux, que ces Etats, examiner la conduite de ceux qui, dans ces derniers tems, ont pillé ſcandaleuſement le Tréſor public, & les forcer à reſtituer le fruit de leur pillage ?

Suſpendre les deux impôts, eſt encore une juſtice ; car ces impôts ont pour objet de couvrir le déficit, & ce déficit n'eſt pas fixé ; & des perſonnes éclairées doutent même s'il exiſte. Ce ſeroit, par proviſion, grévér le Peuple, & peut-être ſans objet.

D'ailleurs, la conſtitution de la France parle

ici bien clairement. Aux Et atsde 1338, le Roi a reconnu qu'il ne pouvoit mettre d'impôt, qu'on ne devoit lui en octroyer que dans le cas de néceſſité urgente : — donc, il faut conſtater cette néceſſité urgente dans les Etats-Généraux, avant de demander & d'octroyer les impôts demandés : donc, il eſt juſte de ſuſpendre proviſoirement ceux du Timbre & de la Subvention.

Etablir un ſyſtême d'adminiſtration des finances, qui prévienne le retour des déſordres, eſt encore autant le vœu du Roi que de la Nation. — Mais un pareil ſyſtême doit être combiné par le Miniſtère, préſenté aux Etats-Généraux, & conſenti par eux, afin qu'il ſoit irrévocable. -- Cette demande du Parlement eſt donc encore dictée par la Juſtice.

Celle de la convocation des Etats-Généraux, eſt dictée par la conſtitution elle-même. On demande des impôts, & la conſtitution dit qu'ils ne peuvent être octroyés que par les Etats-Généraux.

Enfin, l'abolition des Lettres de cachet, que ſollicite le Parlement, n'eſt-elle pas encore une preuve de ſon patriotiſme & de ſon amour pour le Roi ? On a tant écrit ſur l'illégalité, l'inconſtitutionalité, les vices, les abus, les maux effrayans de ces coups de l'autorité

arbitraire ; la Nation eſt tellement pénétrée d'horreur pour ces attentats effrayans contre la sûreté des citoyens, qu'il eſt inutile de réveiller ſon indignation. Parmi les Miniſtres aſſis aux pieds du Trône, j'en vois un d'ailleurs qui les déteſte auſſi vivement que nous, qui cherche à détruire ce régime abuſif des ordres clandeſtins. C'étoit donc ſervir le vœu de ſon cœur, que de faire uue pareille demande ; c'étoit ſervir l'autorité du Roi même. Car on peut aſſurer que des milliers de Lettres de cachet, prodiguées & vendues publiquement ſous le dernier règne, il n'y en a pas une ſeule qui ait eu pour objet de venger un outrage fait au Roi lui-même. On les expédioit au gré des Miniſtres, de leurs maîtreſſes, de leurs valets, des amis de ces valets ; & cependant la haine univerſelle, excitée par ces violations nombreuſes & révoltantes des droits des citoyens, rejailliſſoit ſur le Roi, qui n'y avoit aucune part, mais dont le nom ſcelloit, à ſon inſu, ces actes d'iniquité (1). — Encore une fois, il eſt abſurde de

---

(1) Qu'on ſe rappelle l'hiſtoire du malheureux *Latude*, enfermé dans des cachots pendant trente-neuf ans, pour une inconſéquence de jeuneſſe. Y a-t-il tableau de l'enfer qui approche de celui de ſes tourmens ? Et le Cannibale le plus féroce, n'eſt-il pas plus humain que les auteurs de ſes maux ?

ſuppoſer que le Roi ait un ennemi perſonnel, & par conſéquent il n'a jamais beſoin, pour ſe venger, de ſe ſervir de Lettres de cachet; & par conſéquent, il a lui-même intérêt à abolir cet inſtrument ſubalterne, qui le deshonore & le fait haïr, ſans aucun profit pour ſon autorité.

Puis donc que toutes les demandes faites par le Parlement, ſont appuyées par le bon ſens, la juſtice, la conſtitution; puiſqu'en les accordant on rétablit infailliblement la paix, puiſqu'on ramène le crédit, ce crédit dont on a tant beſoin, que tarde-t-on à combler les vœux de la Nation ?

Que des Princes amis du deſpotiſme, ou ſe livrant à une vie licentieuſe, & à des diſſipations effroyables, aient craint d'aſſembler des Etats-Généraux, je ne m'en étonne point : mais celui qui nous gouverne a-t-il, comme Louis XI, appeſanti ſa verge de fer ſur ſon Peuple ? A-t-il, comme François Ier, ou comme Henri III, ſacrifié des ſommes énormes aux caprices de ſes maîtreſſes ou de ſes favoris ? A-t-il, comme Louis XIV, enfoui des tréſors innombrables dans la conſtruction de Palais faſtueux, ou dans des guerres injuſtes & inutiles, Non, rien de tout cela. Notre Prince hait les coups d'autorité, hait le luxe, hait la diſſipation; il

n'a ni maîtreſſe, ni favoris, ni fantaiſies diſpendieuſes. Il n'a fait qu'une guerre, & elle étoit pour la liberté, pour la juſtice, & il a réuſſi. Que doit-il donc attendre des Etats-Généraux, de ces Etats qui ne verront d'ailleurs dans ſon ame que le deſir d'être juſte, & de rendre ſon Peuple heureux, que le chagrin d'avoir été trompé dans tous les moyens qu'il a pris ? — Des éloges, des conſolations, comme deux de ſes prédéceſſeurs, Louis XII & Henri IV. — Encore une fois, pourquoi n'aſſemble-t-il pas ces Etats ? Pourquoi, ſans aucune étude, ſans aucune préparation, n'y laiſſe-t-il pas parler ſon ame ? Pourquoi, s'y montrant à découvert, n'y diroit-il pas : Mes amis, mes enfans, écoutez-moi. Mes prédéceſſeurs aſſemblèrent vos pères dans les néceſſités urgentes de l'Etat ; je fais comme eux aujourd'hui, au lieu d'avoir recours aux moyens pratiqués pendant l'interruption des Etats-Généraux. De grands beſoins exiſtent ; ils ne ſont pas mon ouvrage, & ils m'ont coûté bien des larmes. J'ai tenté tout ce qui a dépendu de moi pour anéantir le déficit ; j'ai appellé des hommes que l'opinion publique m'indiquoit : on a ſu me forcer à les éloigner de moi. Je les ai remplacés par d'autres, qui, ſous des ſyſtêmes brillans, cachoient leurs projets de déprédation, & ils

m'ont trompé. J'ai voulu connoître la ſource & l'étendue du déficit, & j'ai encore été trompé. Je renonce donc à conſtater ſeul ce déficit. — Je vous confie cet important travail. Voyez le mal, cherchez le remède. S'il y a des coupables, nommez-les, & je les livrerai à la ſévérité des loix. Enfin, mes amis, travaillons tous à établir un ſyſtême tel, que ni moi, ni mes ſucceſſeurs, ne puiſſions être trompés, & que le Peuple ne ſoit jamais impunément victime de l'injuſtice & de l'oppreſſion des Miniſtres. Mon vœu le plus ardent, c'eſt de le rendre heureux.

O ! combien les Français béniroient, adoreroient leur Roi, en lui entendant tenir un langage auſſi paternel ! O ! combien ils béniroient le Miniſtre qui, s'élevant au-deſſus de l'eſprit du Miniſtère paſſé, qui, dédaignant ſes petites ruſes, ſes miſérables fineſſes, engageroit enfin le Souverain à traiter franchement, cordialement avec ſon Peuple ! Qui, non content de ſuſpendre proviſoirement les impôts, d'abolir les Lettres de cachet, de convoquer les Etats-Généraux, & là, d'y fixer, avec les repréſentans de la Nation, la quotité du déficit, la quotité & le mode de l'impôt, & un ſyſtême régulier d'adminiſtration des finances; qui, non content de toutes ces conceſſions,

engageroit le Souverain à donner à ſes Peuples des preuves encore plus frappantes de ſa bonté, de ſa popularité! Qui lui feroit contracter l'engagement de permettre une pleine & entiere liberté de penſer & d'écrire, de permettre ſur-tout la diſcuſſion libre des comptes de l'adminiſtration rendus publics tous les ans! Qui lui feroit ſigner l'ordre à jamais mémorable de la deſtruction de la Baſtille, des autres Priſons d'Etat, & ſur-tout de cet eſpionnage infâme, qui arme des ſcélérats contre des Citoyens honnêtes, qui ſuppoſe de la tyrannie dans l'adminiſtration, en ſuppoſant du mécontentement dans les eſprits, qui par conſéquent deshonore le Gouvernement, en troublant le repos des familles.

Ne nous faiſons point cependant illuſion en traçant les tableaux de ce bonheur, qui n'eſt encore qu'imaginaire. Sans doute ces vues peuvent ſe réaliſer; mais doit-on les réaliſer toutes à-la-fois, toutes rapidement? Doit-on, par exemple, convoquer à l'inſtant les Etats-Généraux? En les convoquant auſſi-tôt, feront-ils tout le bien à l'Etat, au Peuple, qu'on a droit d'en attendre? Les circonſtances qui nous environnent, nous forcent d'en douter.

Quoiqu'un tems de criſe puiſſe mûrir avec

rapidité

rapidité les esprits, quoique la lumiere puisse se répandre alors presque d'un seul jet, comme par une commotion électrique, cependant il ne feroit pas prudent de livrer au hazard de cette impulsion subite le sort d'opérations importantes & délicates, qui doivent influer sur le bonheur de tant de millions d'hommes ; d'opérations, dont l'irréussite première empêcheroit peut-être, dans une Nation aussi vive que la nôtre, un second essai.

Il est bien vrai que l'esprit public fait des progrès en France ; mais il n'est pas encore également répandu dans toutes les classes de la société. Il est inconnu du peuple, qui, très-susceptible de cet esprit, quand il jouit de l'aisance, ne peut, au sein de sa misère actuelle, dérober un moment à ses travaux éternels, sans dérober à subsistance & à celle de ses enfans. Il est presque inconnu de la classe du peuple des Villes, étranger depuis trop long-tems à la chose publique, pour n'avoir pas perdu, sinon tout intérêt, au moins toute espèce de lumière publique (1).

---

(1) C'est une des objections qu'on entend faire le plus

Remontez à une classe plus élevée, à celle des hommes, que leurs charges & leurs richesses mettent à portée de l'instruction. Cette instruction est, dans presque tous, circonscrite par les devoirs de leur place; ou si elle s'étend au-delà, c'est pour porter sur la littérature légère, ou sur des sciences, dont l'objet n'a pas excité les allarmes du Gouvernement. A la vérité, cette littérature, ces sciences, cèdent aujourd'hui leur place, dans les bons esprits de cette classe, aux connoissances politiques, & c'est par eux que la Nation s'éclaire; mais leur nombre est encore trop peu considérable. Je ne parle pas de la première classe de l'Etat; plaisirs ou ambition, voilà les deux mobiles de presque tous ses membres. Il en est

---

fréquemment en France contre les administrations provinciales. Comment un artisan, un paysan, étudieront-ils, se déplaceront-ils pour des élections, des députations ? Il faut du tems & de l'argent. Mais laissez ces établissemens se consolider & opérer, & vous verrez l'aisance s'étendre jusque sur ces malheureux; alors l'intérêt & l'amour-propre les exciteront à vouloir jouer un rôle, & par conséquent à s'instruire. Quand les Communes furent instituées en Angleterre, personne ne vouloit en être membre, parce qu'il en coûtoit, & qu'on n'étoit pas habitué à cette forme. Les Communes acquirent de la prépondérance, les Membres de la considération & de l'importance, & alors les places

bien peu qui, doués d'un eſprit ſupérieur aient ſu deſcendre juſqu'au peuple, étudier ſes droits & les défendre.

Tous ces divers inconvéniens, qui retardent dans chaque claſſe les progrès de l'eſprit public, ne ſont point impoſſibles à vaincre; mais pour les vaincre, il faut du tems.

Or, je vous le demande maintenant: dans cette diſpoſition générale des eſprits, ſeroit-il avantageux au peuple que les Etats-Généraux fuſſent à préſent convoqués? Le tiers-état, ou les repréſentans du peuple, (car il faut enfin changer & oublier cette dénomination gothique & flétriſſante *de tiers-état*) ſeront-ils tous en état de diſcuter ſes droits, de démêler dans les plans qu'on leur préſentera, des rapports éloignés, qui peuvent lui être funeſtes? Seront-ils aſſez nombreux, aſſez éclairés, aſſez puiſſans, pour contre-balancer les deux autres Ordres? N'étant plus forts de l'expérience de leurs ancêtres, qui, témoins

---

de repréſentans furent recherchées, & l'ont été toujours depuis.

On ne doit pas ceſſer de répéter qu'il ne faut pas s'effrayer des abus, des inconvéniens qui marqueront les premiers pas de ces établiſſemens; ce ſont les premiers pas d'un enfant: il fera des chûtes, mais les chûtes le formeront à n'en plus faire.

d'Etats-Généraux ſouvent convoqués, s'inſtruiſoient par les fautes mutuelles de chaque parti, ne ſeront-ils pas aiſément, ou intimidés, ou ſubjugués par les intrigues, les artifices qui, tant de fois; ont rendu ces aſſemblées inutiles & inefficaces. Que dis-je? l'hiſtoire de ces Etats que les écrivains vendus au deſpotiſme ont ſi ſouvent citée, pour prouver leurs inconvéniens, & pallier leur interruption; cette hiſtoire, qui, rédigée avec impartialité, & conſidérée avec les lumières de la ſaine politique, prouveroit ſeulement l'influence deſtructive de l'ariſtocratie miniſtérielle; cette hiſtoire, dis-je, ne diſpoſeroit-elle pas le Souverain à mieux organiſer les nouveaux Etats-Généraux? Peut-être l'engageroit-elle à fondre, dans un ſeul Corps, ces trois Corps perpétuellement en diſcorde, qui épuiſoient un tems précieux en diſputes de préſéance & de vanité, & qui, ſur les objets publics, ne conſultant que l'intérêt de leur Corps, ſe rejettoient mutuellement le fardeau public? Peut-être encore l'engageroit-elle, pour légitimer un changement dans cette organiſation, pour le faire agréer aux trois Ordres, de propoſer la diſcuſſion du nouveau plan aux Adminiſtrations provinciales. Or, toutes ces opérations, pour être faites

avec ſuccès, avec ſageſſe, ne doivent point être précipités. Encore une fois, il faut du tems pour les mûrir.

Et ne faut-il pas encore donner aux Adminiſtrations provinciales le tems de s'aſſeoir, de ſe conſolider, de ſe purifier, ſoit en réformant leurs élémens, ſoit en ſe fortifiant dans les principes patriotiques qui leur ont donné naiſſance ?

Peut-être, & ce ne ſeroit pas le parti le moins ſage, ſi ces Adminiſtrations étoient organiſées de manière, que le peuple de chaque Province y fût exactement & légalement repréſenté, ſi l'habitude des affaires provinciales y préparoit les eſprits à des connoiſſances générales, peut-être ces Adminiſtrations pourroient former une pépinière précieuſe d'hommes éprouvés, parmi leſquels le peuple choiſiroit ſes repréſentans aux Etats-Généraux.

Quel que ſoit le plan que le Souverain & la Nation adoptent, qu'on faſſe revivre les Etats-Généraux ſuivant leur forme ancienne, ou qu'on les compoſe plus légalement & plus populairement, il faut donner aux eſprits le tems de ſe mûrir pour cette opération importante.

Or, fixez la première ſéance des Etats-Généraux à la fin de la première aſſemblée des Adminiſtrations provinciales, c'eſt-à-dire, à

trois ans (1), que d'avantages vous réunissez ! L'expérience de ces trois années éclairera le Gouvernement sur les bons effets de ces Assemblées, sur le bien qu'elles peuvent faire, sur leurs abus particuliers, sur la manière de les corriger; pendant ces trois ans, beaucoup de députés se seront formés aux affaires publiques; pendant ces trois ans, les discussions, les écrits qu'auront fait naître les affaires particulières de chaque Province, auront attiré les yeux du public sur les débats de chaque Assemblée; il en aura pris le goût, l'habitude de les étudier, de discuter: beaucoup de bons esprits se seront formés dans le silence du cabinet.

Ce n'est pas tout; la Nation suspendue dans l'attente des Etats-Généraux, se sera préparé pour cette époque décisive. —Ses membres, appellés à y jouer un rôle, se seront hâté de s'instruire. —Les écrits se seront multipliés sur les objets que cette assemblée doit discuter.

Ce n'est pas tout; le Gouvernement lui-même aura eu le tems de préparer les matières qui

(1) On pourroit abréger le terme, & fixer deux années, si l'on craint que les opérations pour couvrir momentanément le *déficit*, ne puissent se prolonger au-delà de ce terme.

devront être foumifes à l'examen de ces Etats. —Il aura conftaté, par des tableaux bien vérifiés, la fituation du Royaume, l'étendue de fa dépenfe, de fa recette, de fon déficit. —Inftruit par les obfervations des Adminiftrations provinciales, il aura pu fe décider fur le choix de l'impôt propre à couvrir le déficit, de l'impôt le moins onéreux au Peuple; il aura pu changer fon fyftême de comptabilité & d'adminiftration; il aura pu réalifer les bonifications, effectuer toutes les réformes, & maître alors de fa matière, il pourra plus fûrement concerter avec les Etats-Généraux, le moyen de prévenir à jamais le défordre.

Je veux bien le croire, me direz-vous, ces trois ans de patience font néceffaires; mais comment couvrir provifoirement, pendant ces trois ans, le déficit..... Voilà le nœud difficile; voilà le point délicat. —J'en conviens, & je crois que pour le dénouer, il faut une grande habileté dans le Miniftre. —Il faut qu'il ait un enfemble de plans, fur toutes les parties de l'adminiftration, au moyen defquels il puiffe trouver, dans fes réformes, de quoi couvrir le déficit. Si ces bonifications n'étoient pas fuffifantes, il faut qu'il ait le fecret de reffufciter le crédit, pour effectuer une opération de finance momentanée, à un intérêt avantageux à l'Etat.

Quant au crédit, pas de doute qu'il ne renaiſſe au moment que le Roi aura promis la convocation des États-Généraux, en aura fixé l'époque; au moment qu'il aura ſuſpendu les impôts, & par ces deux faveurs ramené la paix & les Parlemens.

Pas de doute encore que cette confiance de la Nation ne s'accroiſſe, ſi le Roi veut bien ſanctionner ſa promeſſe de la convocation des États-Généraux, par d'autres graces préliminaires: par exemple, en ordonnant la deſtruction de la Baſtille, l'abolition des Lettres de cachet, en laiſſant à la diſcuſſion publique une pleine & entière liberté, &c. &c.

A la vue de ces opérations, qui pourroit douter des intentions paternelles du Monarque? Qui pourroit douter de l'habileté, du patriotiſme, des vertus du miniſtère? Qui lui refuſeroit, non-ſeulement ſa confiance, mais ſon admiration, ſes bénédictions?

Sûre que, ſous un Monarque ami de ſon Peuple, ſous un Miniſtre habile & également populaire, l'inſtabilité dans le miniſtère ceſſeroit avec les projets ruineux, avec les proteſtations infidèles; la Nation ouvriroit avec joie toutes ſes reſſources pour combler proviſoirement & momentanément le déficit, lorſqu'elle ſeroit convaincue que les bonifications & les

réformes ne pourroient entièrement le couvrir.

Tout dépend donc ici du caractère, des talens & du patriotisme du Ministre. Un ignorant ou un fripon, ne jouiroit pas huit jours de la confiance de la Nation. —Un Ministre habile & patriote saura la prolonger, jusqu'au moment où la décision des Etats-Généraux rendra le crédit inutile.

Le talent que j'exige pour ces opérations n'est pas commun; cependant il n'est pas impossible à trouver, & je ne doute point d'ailleurs, que lorsqu'un pareil Administrateur se saisira des rênes de l'Empire, on vérra bientôt voler à son secours des hommes à talens, bien versés dans les finances, que la modestie & la honteuse méthode avec laquelle on parvient aujourd'hui, renferment dans le cabinet, & qui le quitteront aussi-tôt que l'intrigue cédera sa place au mérite éprouvé.

Les hommes même les plus médiocres, ont aujourd'hui la funeste ambition d'aspirer au ministère; ne voyant, depuis un grand nombre d'années, ce poste rempli que par l'ignorance effrontée, ou par la scélératesse hypocrite, ils se disent : *Et nous aussi, nous serons Ministres.*

Mais le tems est venu, où l'intrigue, la bas-

ſeſſe, l'adulation ne ſeront plus des dégrés à l'adminiſtration, où le talent ſeul & la probité y arriveront. Eh! comment pourroit-il en être autrement ſous le régime des Adminiſtrations provinciales & des Etats-Généraux? Lorſque l'inſtruction eſt répandue par-tout, lorſque la publicité des opérations miniſtérielles eſt une loi, lorſque la diſcuſſion en eſt libre, il faut ou que les Miniſtres ſoient habiles, ou qu'ils deſcendent. —L'opinion publique ſera donc alors le creuſet où s'éprouveront les candidats au miniſtère.

Maintenant, voulez-vous connoître, mon ami, les traits caractériſtiques du Miniſtre qui ne redoute point cette épreuve, d'un Miniſtre qui, rempliſſant les vues de la Nation, puiſſe la ſauver de ſes embarras juſqu'à la convocation des Etats-Généraux.

Le véritable Adminiſtrateur aura du génie, du caractère, du patriotiſme, du courage, du déſintéreſſement, de la facilité dans le travail. Avec le génie, il concevra grandement; avec le caractère, il exécutera fermement; avec le patriotiſme, il n'entreprendra rien que d'utile au Peuple; avec du courage, il ſaura dire la vérité au Souverain; avec du déſintéreſſement, il ne craindra point de perdre ſa place; avec l'habitude & la facilité du travail, il ne ſera effrayé de rien.

Il doit être familiariſé avec les détails ; car c'eſt par eux que les ſubalternes trompent les Miniſtres qui n'ont que de grands mots , & point de connaiſſance de faits. Le véritable Adminiſtrateur ne prendra point les rênes d'un Empire, ſans avoir des principes fixes en adminiſtration, auxquels il ſubordonne tous ſes plans. Car , faute de ces principes & de ces plans , il ſera forcé d'*aller au jour la journée* , comme diſoit le Cardinal de Retz ; il ſera forcé de prendre dans tous les plans, de chacun ce qui lui paroîtra le moins mauvais : ce qui , comme le dit encore le même Politique , produit deux mauvais effets : l'un eſt que ce compoſé , pour ainſi dire , de vues , eſt toujours confus & brouillé ; & l'autre , qu'il n'y a jamais que la fortune qui le démêle. Or , en adminiſtration , il faut laiſſer le moins poſſible à la fortune.

Le véritable adminiſtrateur ne mettra point tout ſont art dans le ſecret de faire des emprunts, d'en cacher les inconvéniens & le poids, afin de mieux tromper le Souverain & les Prêteurs. Il ne juſtifiera point les loteries & les autres abus que leur produit abſoud aux yeux des Miniſtres à vues étroites, & à cœur glacial. Il n'aigrira point le Roi contre les Parlemens, parce qu'il faut que le Prince donne à ſes ſujets l'exemple du reſpect pour les loix & ſes Miniſ-

65

tres. Il inſpirera ſur-tout au Prince l'horreur la plus grande pour les menſonges conſacrés dans de beaux préambules, & pour les banqueroutes, ſoit partielles, ſoit totales. Il lui conſeillera d'abolir à jamais les lettres de cachet, les maiſons de force, l'eſpionnage. —Car ſon Prince & lui aimeront le bien, le feront. —Comment craindroient-ils alors les libelles? Enfin le véritable adminiſtrateur conſeillera à ſon Souverain d'aſſembler ſouvent ſes Etats-Généraux, de conſulter ſouvent, & par lui-même, ſon Peuple. Eclairé, pur, intact, déſintéreſſé ſans eſprit de Corps, ennemi de l'oppreſſion & des concuſſions; enfin n'ayant rien à ſe reprocher, un pareil Adminiſtrateur ne peut redouter ni l'examen de l'Aſſemblée nationale, ni une diſcuſſion publique avec le rival le plus inſtruit.

Sous un pareil Miniſtre, ſous un Roi tel que le nôtre, & avec des Etats-Généraux convoqués avec les précautions & la lenteur néceſſaire, on peut dire avec vérité: *point de Banqueroute; point d'Impôt, & la France eſt ſauvée.*

